

Les Échos de nos Villages

le bulletin officiel de la commune de Tremblay-les-Villages [Eure-et-Loir]

EDITO

N° 4
Mai 2015

Conseil municipal de Tremblay-les-Villages

Chères Tremblaysiennes,
Chers Tremblaysiens,

Ce quatrième numéro des Échos de nos villages s'est fait attendre. Réalisé par des élus et des bénévoles, sa conception a nécessité plus de temps que prévu. Comme vous le verrez, ce numéro est assez conséquent : l'actualité nécessite de vous informer sur de nombreux sujets.

Le mois de mai, c'est le printemps. Le mois de mai, c'est aussi l'heure d'un premier bilan pour notre équipe municipale. Douze mois se sont écoulés depuis notre élection. Douze mois intenses où nous avons dû faire face à une situation financière imprévue et extrêmement difficile.

Pour accompagner le redressement des comptes de la commune, des mesures drastiques ont été prises, en grande partie imposées par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui nous a placé sous observation renforcée.

C'est cette même CRC qui, aujourd'hui, nous annonce que l'assainissement comptable de la commune est en bonne voie. C'est ce qui a été exposé aux habitants présents à réunion publique du 12 mai dernier, à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages, en présence de Frédéric Rose, Sous-préfet de Dreux, de Mme la Trésorière de Châteauneuf-en-Thymerais.

En effet, la baisse des dépenses communales, le non-remplacement des agents partis en retraite, l'effort des agents municipaux et des contribuables, ainsi que les 350 000 € de subventions supplémentaires que nous avons obtenus par nos nombreuses démarches, devraient permettre un redressement en 3 ans.

Nous devons bien sûr rester très prudents dans nos dépenses. Car, comme toutes les communes de France, nous allons subir une baisse des dotations de l'État qui sera, pour Tremblay-les-Villages, de l'ordre de 110 000 € entre 2015 et 2017.

Sous cette pression à la baisse des dépenses, le service public dans son ensemble est amené à remettre en question ses pratiques. C'est une contrainte supplémentaire qui nous incite à chercher d'autres gisements d'économies, comme la baisse de nos consommations d'énergie, la réduction des surfaces entretenues en plantations paysagères ou la réalisation en régie - c'est à dire par les agents municipaux - du plus grand nombre de travaux possible.

À l'image de l'entrain et du formidable dynamisme dont nos associations ont su faire preuve, nous devons rester mobilisés et solidaires au service de notre commune.

L'engagement permanent de tous les bénévoles dans les différentes actions d'animation contribue au lien social indispensable entre les habitants et au bel état d'esprit qui règne à Tremblay-les-Villages.

Courant 2015, nous publierons un guide des entreprises communales pour faire connaître tous les savoirs-faire locaux.

En collaboration avec les professionnels de santé de la commune et l'Agence Régionale de Santé, nous travaillons déjà sur un projet de nature à favoriser l'implantation de nouveaux praticiens sur le territoire et lutter ainsi contre la désertification médicale.

Les travaux de voirie commandés et engagés sans financement par la précédente municipalité seront honorés, en priorisant les travaux de sécurisation routière.

Et grâce à la remarquable implication de plusieurs conseillers municipaux et consultatifs, Tremblay-les-Villages inaugurerait prochainement son site internet : un outil pratique, moderne et participatif que nous souhaitons à l'image de notre commune.

Prochainement, nous aurons l'occasion de nous rencontrer dans les rendez-vous que, nous élus, nous nous sommes engagés à avoir avec vous, dans votre commune. À très bientôt donc !

Avec tout notre dévouement.

À titre personnel, je tiens à vous remercier pour votre confiance renouvelée lors des élections départementales du 22 mars 2015. Avec Gérard Sourisseau, maire de Saint-Lubin-des-Joncherets, nous avons été élus dès le premier tour avec 59% des voix ; et sur Tremblay-les-Villages, vous êtes plus de 63% à vous être exprimés en notre faveur. Merci du fond du cœur. Nous servirons avec énergie notre canton et nous donnerons le meilleur de nous-mêmes pour honorer votre confiance.



Sommaire

- P. 2 - Les actus de notre commune
- P. 4 - Budget 2015
- P. 6 - Actualité des syndicats
- P. 8 - Commerces : une retraite bien méritée
- P.9 - Rentrée scolaire 2015-2016
- P. 10 - L'Agglo du Pays de Dreux
- P. 13 : Bienvenue à la Grande Noue
- P. 15 - Pour bien accéder aux déchetteries
- P. 17 - Le CCAS
- P. 18 - Quelques règles essentielles à respecter
- P. 20 - État civil / Agenda

Les Échos de nos Villages, une publication de la commune de Tremblay-les-Villages [28] 7 rue du Docteur Taugourdeau 28170 Tremblay-les-Villages

Directrice de la Publication : Nathalie Daviau

Rédaction/Conception : Comité Communication
Photos : Mairie de Tremblay et mentions spéciales

Impression : Topp Imprimerie (Gallardon - 02 37 31 08 00)

Imprimé en 1 100 exemplaires
Date de parution : Mai 2015



Rejoignez-nous sur Facebook



LES TRAVAUX à Tremblay-les-Villages

Plusieurs travaux ont été effectués ces dernières semaines et vont continuer.

Les travaux de mise hors d'eau des églises (toitures) sont en cours de réalisation pour un montant de 16 745,16€.

Subventions accordées pour financer le projet : 4 659€ DETR + 5 000€ de réserve parlementaire + 2 329 FDAIC soit 11 988€

Soit un autofinancement de 4 757,16€.

Les travaux de la rue St Jacques à Theuvy/Bilheux sont enfin réalisés.



Travaux aménagement sécurité rue St Jacques 26 286€ HT dont subvention amende de police + FDAIC (à refaire au prorata)

Marché de voirie 2014 : 344 458,30€ TTC. Dont subvention FDAIC 34 500€ et DETR 86 403€, soit un total de 120 903€ de subvention.

Soit un autofinancement de 223 555,30€.

Pour rappel, ce marché de voirie avait été signé lors de la précédente mandature, et sont intégrés dans le budget dans les restes à réaliser. Ces travaux devraient pouvoir être réalisés cette année.

Réalisation du PLU pour un coût de 20 000€ TTC. Nous avons sollicité une subvention au titre du FDAIC pour 7 500€, et de la DGD pour 7 500€ également.

Soit un total de subvention attendu de 15 000€.

Reste donc à charge pour la commune 5 000€.

Réparation fuite d'eau 9 000€ TTC et changement des poteaux incendies 10 680€ HT. Subventions accordées sur ces 2 investissements : 3 280€ de DETR et nous restons en attente du FDAIC pour une demande de 4 170€.

FLEURISSONS NOS JARDINS !



Comme chaque année, le concours départemental des Maisons Fleuries sera organisé sur notre commune. Sachez que le concours départemental, organisé par

la Conseil départemental, privilégie les plantes annuelles et que le jury du Conseil départemental passe voir les jardins dans les 15 premiers jours de Juillet. Le jury ne rentre pas dans les jardins, les fleurs doivent être visibles de la rue ! Il faut être prêt pour cette période, et très fleuri pour obtenir un prix. Afin de faciliter le travail du jury départemental, un petit groupe de notre commune sélectionnera les maisons qui peuvent potentiellement gagner un prix dans ce concours, mais, si vous le souhaitez, vous pouvez vous manifester auprès de la mairie avant le 1er Juin pour y participer.

En parallèle, la commune souhaite organiser son propre concours. Le concours communal des Maisons Fleuries récompensera les trois jardins/maisons les plus fleuries en tenant alors compte des plantes annuelles et des plantes vivaces. Nous vous proposons de vous inscrire en Mairie (Tél : 02 37 65 28 18) avant le 15 Juillet si vous souhaitez concourir. Vous vous engagez ainsi à faire découvrir votre jardin aux habitants de nos villages amoureux de fleurs le dimanche 6 Septembre de 15h à 18h. Chaque promeneur participera à l'évaluation des jardins et la remise des prix se fera lors des cérémonies du 11 Novembre.

RÉCOMPENSES FLEURIES

La commune de Tremblay-les-Villages a reçu le **2ème prix d'arrondissement du concours des communes fleuries pour l'année 2014**, organisé par le conseil départemental d'Eure-et-Loir.

Des habitants de la commune ont été primés et nous les félicitons. Leurs prix leur seront remis le jour du 14 juillet :

Monsieur Vincent Chandelier, le 1er prix d'arrondissement
Madame Fernande Clearque, et Monsieur Michel Lemoine, 2ème prix d'arrondissement

Madame Solange Godefroy, le 3ème prix d'arrondissement

Nous vous invitons à continuer et surtout à encourager tous les habitants à y participer. Il faut vous inscrire au plus vite en mairie.

ATELIER JARDINAGE À LA BIBLIOTHÈQUE



Les bénévoles d'animation de la bibliothèque ont été ravis d'accueillir 27 enfants le 18 avril au matin pour l'animation sur le thème jardinage et nature.

Après avoir décoré les pots de fleurs, fabriqué des papillons en origami et planté fleurs et graines de courgettes, les participants ont écouté l'exposé de Bertrand sur les abeilles et les contes sur les abeilles racontés par Marie et Nadia.

OPÉRATION RÉUSSIE POUR "NETTOYONS LA NATURE" À TREMBLAY-LES-VILLAGES



Samedi 11 avril 2015, une trentaine de personnes s'est réunie pour cette opération. En l'espace de 2 heures, sur environ 2,3 km, tous les bénévoles ont ramassé les déchets résultant des activités et des comportements humains irresponsables. Le camion était rempli d'environ 8m³ de déchets de "tout genre" et de "toute taille"

Le 28 février dernier, le tout nouveau club de Badminton de Tremblay-les-Villages organisait, avec succès, son premier tournoi amical, à l'occasion de mardi gras et des vacances scolaires, dans le plateau omnisports de la commune.



Durant cet après-midi, 34 participants sont venus se confronter mais surtout s'amuser ; des joueurs licenciés du club mais aussi de clubs voisins, ainsi que des joueurs non licenciés venus découvrir le badminton.

Les déguisements étaient de rigueur en cette période de mardi gras et les joueurs s'en sont donnés à cœur joie, ainsi que sur le goûter participatif qui a révélé

aux yeux de tous les talents de pâtissier de certains.

À ce jour, le club compte 50 licenciés et assure l'ouverture de créneaux d'entraînement au plateau couvert : les lundis et jeudis de 20h à 22h et le samedi de 9h à 11h.

Pour tout renseignement, contacter les Badistes de Tremblay-les-Villages à l'adresse email : badistestlv@gmail.com

Le défi Familles à Énergies Positives 2015, lancé début décembre à Tremblay-les-Villages, a motivé 6 familles.

Ces 6 familles, sensibilisées à la notion d'économie d'énergie mais aussi au respect environnemental, se sont employées à effectuer au quotidien des éco-gestes, sans aucun investissement d'argent, afin de voir baisser leurs factures de consommation. Avec l'aide de matériels prêtés par l'Espace Info Énergie ainsi que leur logiciel de relevés et de stats du site Internet <http://centre.familles-a-energie-positive.fr/>, chacun a pu contrôler ses consommations d'énergies et d'eau puis modifier ses comportements. Une vraie synergie s'est créée avec l'apport de chacun des participants. Au 15 avril, nous étions les premiers de notre département en atteignant -37% d'économie ! De plus, les rencontres mensuelles, nommées réunions «TupperWatts» sont chaleureuses et conviviales. Elles créent du lien social et pour ce qui est du partage et de l'échange, l'équipe ne donne pas dans l'économie !

LE BUDGET 2015

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : LE BILAN 2014

EN CE QUI CONCERNE LES DÉPENSES, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) avait accordé un crédit de fonctionnement de **2 042 288€** et **1 759 845€** ont été consommés : soit un **effort d'économie de 282 443€**.

En 2014, nous avons dû régler des dépenses du passif à hauteur de **229 675€** (mandatement SIZA, intérêts moratoires plateau sportif, honoraires d'avocat, titres annulés). Il reste dans ce passif la participation au titre de la piscine à la commune de Châteauneuf-en-Thymerais pour un montant d'environ **22 000€** (ce montant est inscrit au budget 2015).

POUR LES RECETTES, la CRC avait inscrit 2 042 288,11 € pour équilibrer le budget, nous avons pu réunir la somme **2 142 308€ (soit + 100 000€)**. Ces recettes non prévues au budget primitif, sont liées aux subventions supplémentaires que nous sommes allés chercher et obtenues soit **+355 183€** (dont subvention exceptionnelle), des aides de la Région et du Département que nous avons sollicitées pour les différents projets qui avaient été engagés.

Les recettes de fiscalité supplémentaires sont liées à l'augmentation de +50 % des taux d'imposition : soit **+ 381 325€**.

Au regard des résultats constatés, grâce aux recettes nouvelles et aux économies de gestion réalisées, un certain nombre d'opération ont ainsi pu être soldées.

À cela, il convient également de souligner plusieurs efforts de la part de partenaires. Les communes membres du SIZA ont décidé, sur l'exercice 2014, de laisser en totalité les recettes de fiscalité,

liées à la hausse des taux sur le foncier bâti dans le budget de la commune : cela représente **une recette supplémentaire de 50 000€ pour l'année 2014**.

Cet effort a été admis dans la perspective de participer à l'équilibre du budget de la commune de Tremblay à court terme afin de maintenir les taux sur le foncier bâti et éviter de mettre nos entreprises et familles en difficultés.

L'Agglo du Pays de Dreux, a laissé dans le cadre du transfert de la compétence assainissement la somme de **144 846€**.

N'oublions les agents communaux qui ont subi l'arrêt du règlement des heures supplémentaires depuis juin 2014 et l'arrêt de leurs indemnités à compter d'octobre 2014.

LES DÉPENSES d'investissement réalisées au titre de l'année 2014, concernent des dépenses engagées par la mandature précédente et de ce fait il a été réglé **910 273€** (plateau de sport, loge salle des fêtes, cabinet médical, voirie etc...).

Il reste à Réaliser **449 749€** à intégrer au budget 2015.

EN RECETTES, suite au paiement de ces travaux, la commune a pu encaisser un certain montant de subventions sur l'exercice 2014 : le solde sera inscrit au budget 2015 soit **158 417€**. Les autres recettes sont composées du FCTVA* et de la Taxe d'aménagement.

LE MONTANT DE NOTRE DETTE restant à rembourser au 31 décembre 2014 est de **1 793 387,92€**. Comme prévu dans le plan de la CRC, il n'y a pas eu d'emprunt nouveau en 2014 et la commune n'a pas le droit s'en solliciter également pour 2015.

*FCTVA= Fond de Compensation pour la TVA (c'est un prélèvement sur les recettes de l'état qui constitue la principale aide de l'état aux collectivités territoriales en matière d'investissement)

INTRO / Le Compte Administratif (le bilan financier d'une année réalisé par la commune de Tremblay-les-Villages) et le compte de Gestion (le bilan financier de la même année réalisé par la Trésorerie de Châteauneuf) coïncident pour les Budgets Principal Budget Eau de l'année 2014.

BUDGET EAU DE LA COMMUNE : LE BILAN 2014

Les résultats du budget de l'eau ne nous laissent aucune marge de manœuvre : nous sommes en déficit de fonctionnement.

Cette année est un peu particulière puisque nous avons réglé le passif de la dette obligatoire due au SIPEP et au FAIR soit la somme de **162 683,34€**.

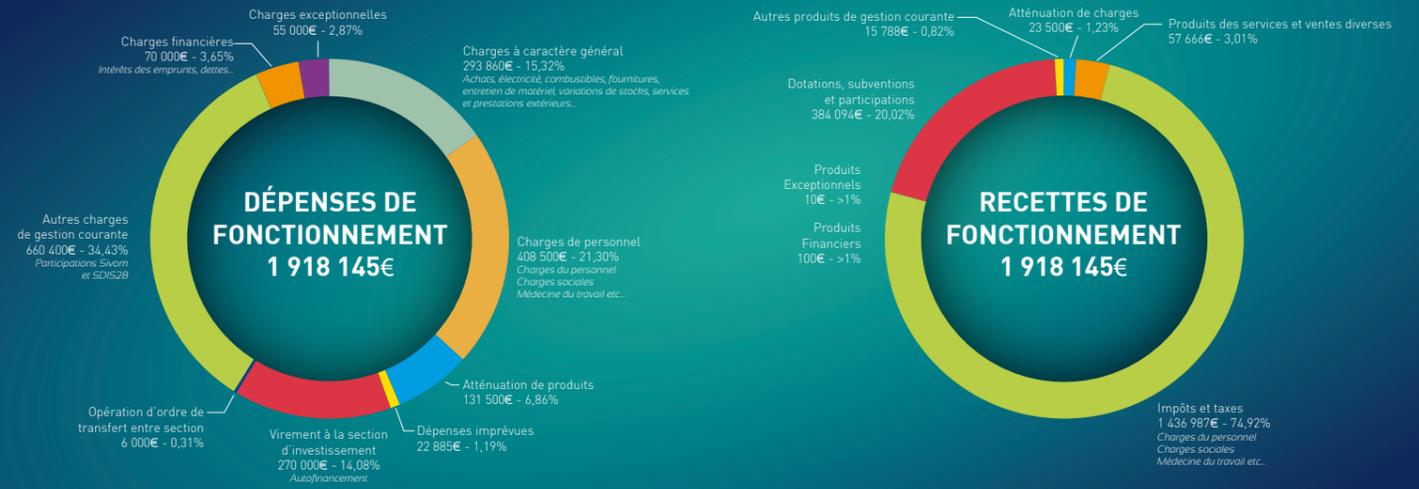
La vente du prix de l'eau n'est pas suffisante pour couvrir nos charges et envisager une politique de remise aux normes de nos réseaux.

Il sera donc nécessaire de respecter strictement le plan de redressement de la CRC, soit une augmentation du prix du m³ d'eau de 38 % jusqu'à retour de l'équilibre budgétaire.

Le prix du m³ d'eau va donc augmenter en 2015 mais reste en-dessous du prix de l'eau moyen départemental à 1,91€ HT. Nous ne sommes donc pas bénéficiaires des attributions de subventions sur nos travaux de réseaux.

Des travaux urgents sont à envisager sur nos réseaux, notamment la réparation de 6 fuites d'eau (9 000€) et le changement de 30 compteurs (30 000€).

Avec les mesures imposées par la CRC et les efforts faits par les usagers, les agents communaux et l'engagement des élus, nous pouvons observer une amélioration de la situation financière de la commune. Ces efforts devront se poursuivre cette année encore conformément aux préconisations de la CRC.



→ VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2015

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 918 145,00€	1 918 145,00€
Investissement	1 200 792,45€	1 200 792,45€

Le déficit réel reporté en investissement est de **435 963,31€**. Viennent également s'ajouter les restes à réaliser les dépenses d'investissement non terminées en 2014 pour un montant total de **449 749,32€**.

Les recettes de fonctionnement des services publics proviennent essentiellement :

- de la fiscalité (74,92%)
- des dotations de l'Etat (20,02%)
- les autres recettes de fonctionnement sont issues de la vente des services, des redevances des usagers.

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées :

- de subventions (14,59%)
- de l'autofinancement de l'année en cours (22,49%)
- de dotations, de la taxe d'aménagement, du FCTVA, de l'excédent de fonctionnement capitalisé (62,18%)

→ LA MUNICIPALITÉ A PU VOTER LE BUDGET EN ÉQUILIBRE POUR L'ANNÉE 2015.

La réforme de la DGF va réduire d'environ **30% la recette de dotation** entre 2014 et 2017. La perte cumulée pour notre commune est estimée à plus de **110 000€**.

Nous devons garder le cap en 2015 et limiter les investissements à ceux engagés par des marchés en 2013 et 2014 par la précédente municipalité.

→ VOTE DU BUDGET EAU 2015

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	302 005,00€	302 005,00€	0,00€
Investissement	159 785,26€	82 552,45€	-77 232,81€

Nous sommes dans des budgets très contraints du fait du redressement et de la perte des dotations d'Etat. La CRC ne nous autorisant pas à emprunter, nous devons par l'autofinancement venir couvrir notre déficit d'investissement.

La CRC s'est auto-saisie en avril d'un contrôle de gestion et d'un contrôle juridictionnel pour la commune depuis 2008.

LES TAXES LOCALES 2015

La CRC préconisait une augmentation de la fiscalité locale de 86% pour permettre le retour à l'équilibre, avec un plan d'augmentation de 50% en 2014, de 30% en 2015 et de 6% en 2016. Une augmentation de 15% des taux pour 2015 a pu être renégociée avec la CRC sur la Taxe d'Habitation (TH) et la Taxe Foncier Non Bâti (TFNB). La municipalité a pu maintenir le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), après accord de la CRC, au vue de l'amélioration des résultats 2014, des subventions supplémentaires que nous avons pu obtenir, de l'effort de solidarité fait par les 60 autres communes membres du SIZA (conserver « le surplus » de fiscalité 2014). Les recettes fiscales se traduisent ainsi au budget 2015 :

	Bases	Taux	Produits
TH	1 896 000	20,53%	389 201€
TFB	2 184 000	26,85%	586 404€
TFNB	540 100	42,95%	231 986€
			1 207 591€

Le produit fiscal attendu est de 1 207 591€ soit 63 561€ de recettes de plus que l'année passée.

À SAVOIR POUR INFORMATION
 TH nationale : 23,95%
 TFB nationale : 20,20%
 TFNB nationale : 48,53%

TARIFS DE L'EAU 2015

La commune de Tremblay-les-Villages pratique une tarification inférieure à la moyenne. De plus, dans le contexte financier communal actuel et les recommandations faites par la CRC, une augmentation de 38% du tarif de l'eau a été votée tout en maintenant le tarif 2014 de l'abonnement. Les tarifs votés 2015 sont les suivants :

- Abonnement eau : **25€ HT** soit **26,38€ TTC** annuel
- Consommation eau : le m³ : **1,81€ HT** soit **1,91€ TTC**
- Viennent s'ajouter deux taxes indépendamment du prix de l'eau, que la commune collecte auprès des usagers, et qu'elle reverse aux organismes suivants :
 - Fond Solidarité Interconnexion Réseau Eau Potable (FSIREP) : le m³ : **0,072€ HT** soit **0,076€ TTC**
 - Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) : Redevance anti-pollution eau : **0,38€ HT** soit **0,40€ TTC**

Prix du m³ d'eau potable à Tremblay en 2015 : 2,386€ TTC (prix moyen en France : 3€ TTC).

Prix du m³ d'eau assainie à Tremblay en 2015 : 3,91€ TTC (prix moyen en France : 4,15€ TTC).

Actualité des SYNDICATS



SIPEP / Syndicat intercommunal de production d'eau Potable

Cette convention a pour objet de définir les conditions de fournitures d'eau potable à la commune à partir du réseau syndical existant exploité par le prestataire.

Le SIPEP est responsable de la qualité de l'eau fournie au point de livraison. L'eau devra présenter constamment les qualités imposées par la réglementation en vigueur.

Le SIPEP devra surveiller et ajuster le taux de nitrates en dessous de la norme des 50 mg/l réglementaires. En cas de dépassement, le SIPEP devra avertir la commune et procéder, dans les meilleurs délais, à son réajustement.

La distribution de l'eau est assurée par la commune :

- Le réseau de la commune est de **48 917m**.
- Le nombre de compteurs est de **1040**.
- Le prix du m³ d'eau vendu à l'usager est de **1,81€ HT** en 2015 (vote 2015).
- Les matériaux rencontrés sur le réseau de distribution sont les suivants :

Matériau	Linéaire m	Proportion %
Fonte ductile	1 735	3,5
Fonte grise	13 862	28,3
PEHD	557	1,1
PVC	32 725	66,9
NC	39	0,1
TOTAL	48 917	100

Titulaires
Thibault PELLETIER
Frédéric SEVIN
Sébastien RUFFRAY

Suppléant
Jean-Luc SORAND



SDE 28/Syndicat Départemental d'Energie d'Eure-et-Loir

L'électricité joue un rôle important dans notre vie au quotidien, que ce soit à la maison, au travail ou pour nos loisirs. Nous comptons tous sur cette électricité fiable et durable.

Au plan local, le service de distribution publique d'électricité, placé sous la responsabilité du SDE 28, s'articule autour de deux axes majeurs :

la distribution d'électricité proprement dite, à travers des réseaux déployés en amont, dans le prolongement des réseaux de transport, et en aval jusqu'au compteur présent au domicile de chaque abonné.

la fourniture d'électricité aux tarifs dits « réglementés », c'est-à-dire fixés par la Commission de Régularisation de l'énergie avec l'assentiment du gouvernement (à l'inverse des tarifs dits « de marché » laissés à libre appréciation des différents fournisseurs).

Le SDE 28 accompagne depuis de nombreuses années (le SDE 28 a fêté ses vingt ans d'existence en 2013) les collectivités dans la gestion et le développement de leur réseau d'éclairage public.

Titulaire
Jean-Luc SORAND

Suppléant
Ariel ALLARD

Syndicat des Vallées de Fresnay le Gilmert

1 152 hectares de vallées entretenues
Participation financière de la commune au syndicat : entre 800 et 1 000€ (cela dépend des travaux entrepris par le syndicat).

Titulaire
Yves Laouennan

Suppléant
Frédéric SEVIN



SIZA / Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion des zones d'activités ZA de la vallée du Saule

Le comité syndical s'est réuni le 24 avril 2014. Un nouveau Président a donc été élu : Mr Claude DASSIER (Fontaine-la-Guyon), 4 Vice-présidents (1 par canton) ainsi que 8 membres du bureau ont également été élus. 61 communes sont adhérentes à ce syndicat.

Par rapport à 2013, il est noté qu'il n'y a pas eu de changement notable sur la zone d'activité du Saule. Il reste toujours 2 terrains disponibles qui ne trouvent pas d'acquéreur malgré le coût très attractif du mètre carré.

Titulaire
Christelle MINARD

Suppléant
Jean-Luc SORAND

SIA / Syndicat d'Assainissement de Thimert

La participation de la commune de Tremblay-les-Villages pour l'entretien des vallées s'élève pour 2014 à 7 796,91€.

Pour l'année 2015, la participation de la commune au syndicat pour l'entretien va s'élever à 8 033,18 €. (23 627 x 0,34 € au lieu de 0,33 € en 2014).

Le nombre de kilomètres de vallées entretenus par ce syndicat est de 23,627.

Pour l'année 2014, l'entretien des vallées est réparti de la manière suivante :

- 35 heures de travail manuel
- 10 heures de travail à la machine (temps sur le chantier et les graissages + remplissage fuel et les panes).

Titulaires
Ariel ALLARD
Thibault PELLETIER
Suppléants
Virginie BOUCHARD
Bertrand COURTOIS



SIVOM / Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple



Établissement public de coopération intercommunale, créé à l'initiative des communes de Tremblay-les-Villages et Serazereux, ces deux communes ont transféré au SIVOM une majeure partie des compétences afférentes à la vie des 3 à 18 ans, le SIVOM assure les services de restauration scolaire, transport, garderie, étude surveillée, gestion de l'école maternelle et élémentaire.

EFFECTIF GLOBAL
373 élèves répartis en 15 classes,
dont 6 classes de maternelle et 9 classes de primaire.

LES CHIFFRES
360 enfants sont transportés.
350 repas sont pris à la cantine.

PARTICIPATION
La commune de Tremblay participe à hauteur de **463 215,20€** au Sivom de Tremblay-Serazereux.

Président : Grégory MAIN (Tremblay-les-Villages) ; 1^{ère} Vice-présidente : Sylvie Daguet (Serazereux) ; 2^{ème} Vice-président : Jean Luc SORAND

Membres du bureau : Mylène MILON, Agnès SESCHEBOEUF, Marie France CABARET, Marc RAVANEL, Catherine BAZIN, Nicolas LAFAYE, Chantal LE MORUAN, Jean-Claude MORIN, Nathalie DAVIAU, Ariel ALLARD, Françoise LEREAU, Arnaud LEHERICHER, Annabel DOS REIS, Yves LAOUENNAN, Sylvie DAGUET, Christelle MINARD, Virginie BOUCHARD, Thibault PELLETIER, Karine LECLUYSE, Thomas LANGE, Frédéric SEVIN, Agnès DEVOS.



Les compétences du SYROM (Syndicats Intercommunal de Ramassage et de traitements des Ordures Ménagères) et du SIPAD (Syndicat mixte Intercommunal Pour l'Aménagement et le Développement du Pays Drouais) ont été reprises par l'Agglo du Pays de Dreux (voir pages suivantes).

COMMERCES une retraite bien méritée



Martine Coiffure

En mars dernier, Martine Salic, coiffeuse installée rue de la chardonnière, a décidé de prendre sa retraite après 27 ans d'activité à Tremblay-les-Villages.

Martine « Je suis née à Gironville. J'ai 2 enfants et 4 petits enfants. Dans mon salon j'ai coiffé les parents puis les

enfants et les petits enfants du village et des alentours. Aujourd'hui je prends ma retraite avec un pincement au cœur de vous « abandonner ». Mais je sais que je vous croiserai encore car je vais continuer à résider à Tremblay et serai toujours votre voisine. Ma retraite va me permettre de pouvoir enfin profiter pleinement de mes petits-enfants. »



Doigt de fée

En février dernier, Christiane Chauveau, couturière brodeuse installée place de l'église, a décidé de prendre sa retraite.

Christiane : « Je suis arrivée à Moreaulieu en 1972 petit hameau très sympathique de Tremblay-les-Villages. Je suis mariée et ai 3 enfants. J'ai effectué

différents emplois et pour finir ma carrière je me suis installée à Tremblay comme couturière brodeuse. Mais je ne pouvais pas complètement laisser mon métier et désireuse de conserver un contact avec mes clients j'ai ouvert un atelier à mon domicile 2 rue de la sente aux moines à Moreaulieu ».

UNE RELÈVE BIEN ASSURÉE

Ces deux départs nous permettent de vous rappeler que la relève est bien assurée pour notre village par les artisans/commerçants.

→ AVEC ISABEL, ZIG ZAG COIFFURE

Avec 16 ans d'expérience dans la coiffure, styliste, visagiste, Isabel, installée à Tremblay-les-Villages depuis 4 ans, vous accueille dans son salon chaleureux à l'ambiance zen.

Elle sera de bon conseil avec des offres et des promotions régulières, des prestations de service et de vente conseil, sa vitrine de bijoux « faits main », des réunions diverses de vente et une esthéticienne qui vient une fois par mois et sur demande.

Également des chèques cadeau, vente de maquillage et accessoires, vente de produits de différentes marques

Contact : 02 37 65 34 40

Du mardi au jeudi : 9h-12h et 14h-18h30 / Vendredi : 9h-18h30 / Samedi : 9h-17h

3 place de l'église à Tremblay-les-Villages (Parking gratuit)

→ AVEC CLAUDIE, CLAUDIE COIFFURE

La Coiffure à domicile c'est facile pratique et rapide.

Faites-vous coiffer chez vous par simple appel téléphonique. Fini les déplacements et les longues attentes. Et en plus, toute la famille peut en profiter. Convivialité et confort assurés !

Avec une expérience de salon et 15 ans de coiffure à domicile, n'hésitez pas à contacter Claudie.

Contact 02 37 65 31 92

→ AVEC OLIVIER LOCHET, ALIMENTATION GÉNÉRALE POUR LE PRESSING ET L'AFFUTAGE

Épicerie, tabac, presse, jeux, dépôt pressing, clé, affutage, pressing, gravure, dépôt de gaz, pain, produits Terre d'Eure-et-Loir, recharges mobiles et Internet et le week-end compositions florales, poulets rôtis .../ Livraison à domicile assurée autour de 15km de Tremblay-les-Villages

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h-13h et 15h-19h30 / Samedi : 8h30-13h et 15h-19h30 / Dimanche : 9h30-13h

Contact : 35 rue du docteur Taugourdeau à Tremblay-les-Villages

Tél. 02 37 65 28 10, commande en ligne sur www.epicerie-lochet-28.fr



RENTRÉE SCOLAIRE 2015-2016

Pour la première fois depuis 2010, les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants aussi bien pour le SIVOM que pour la régie Transports. Frédéric Rose, Sous-préfet de Dreux, présent au conseil syndical du 28 avril dernier a souligné le travail réalisé depuis la prise de fonction de la nouvelle équipe, pour redresser la situation financière du Sivom Tremblay-Serazereux. Le Président du Sivom et M. le Sous-préfet ont toutefois tenu à associer à cet important effort les agents du syndicat mais également les familles. Ces dernières ont été directement concernées en mettant, comme on dit, la main à la poche : augmentations des coûts du repas de cantine, des transports, du centre de loisirs et de l'étude surveillée. Et les résultats sont là : les finances sont en cours de redressement. Il faut continuer dans cette voie car la situation budgétaire n'est pas encore rétablie.

LE BILAN 2014 / Concernant le budget principal, l'année se termine avec un excédent de fonctionnement de 12 421€ et un déficit d'investissement de 3 339€. Pour la régie Transports, l'année se termine avec un déficit de fonctionnement de 22 466€ et un excédent d'investissement de 37 550€.

LE BUDGET 2015 / Pour cette année 2015, le conseil syndical a voté un budget en équilibre à hauteur de 1 011 182,56€ en fonctionnement pour le budget principal et 93 000€ en investissement. Pour la régie Transports, un équilibre en fonctionnement de 240 557€ et une dépense d'investissement de 37 695€ et une recette de 104 441,66€ soit un excédent de 66 746,66€.

Pour arriver à ces équilibres budgétaires, nous avons dû augmenter les services du SIVOM à hauteur de 5%. Cette hausse ne concerne pas le centre de loisirs dont les tarifs ne changent pas. Toutefois la CAF impose désormais la prise en compte des revenus des foyers avant abattement et non le revenu net fiscal comme précédemment.

Le début des inscriptions pour cette rentrée se fera début juin. Cette rentrée 2015 verra la fermeture d'une classe de maternelle et l'ouverture d'une classe élémentaire. Pour les transports, nous avons lancé un marché car deux cars ne sont plus autorisés à circuler. Dans ce marché, qui concerne deux circuits, nous avons imposé les mêmes horaires et les mêmes arrêts que ceux de l'année dernière.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année scolaire.

LES TARIFS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016

TRANSPORTS / Hausse de 5% du titre annuel

Élémentaire	→ 105€
Collège	→ 157,50€
Lycée	→ 210€

Mensualisation possible sur 10 mois.

Renseignements au 02 37 65 28 18 ou par courriel sur sivomts@wanadoo.fr

CANTINE (FORFAIT MENSUEL) /

Hausse de 5% du forfait mensuel

Pour 4 repas / semaine (lundi / mardi / jeudi / vendredi)	→ 60,48€
Pour 5 repas / semaine (mercredi en plus)	→ 75€
Repas occasionnel (soit le coût réel d'un repas)	→ 6,90€
Repas des enseignants et personnel du Sivom	→ 4,20€

CENTRE DE LOISIRS

Les 5 tranches (6 auparavant ; R = Revenus avant abattement)

Tranche 1	→ R inférieurs à 20 000€
Tranche 2	→ R compris entre à 20 001 et 30 000€
Tranche 3	→ R compris entre à 30 001 et 38 000€
Tranche 4	→ R compris entre à 38 001 et 45 000€
Tranche 5	→ R supérieurs à 45 001€

Tarifs centre de loisirs : à la rentrée 2015/2016, les tarifs ne changent pas. Seule la tranche 6 est supprimée, la CAF n'en voulant pas.

Périscolaire

	Forfait journée*	Forfait Matin	Forfait Soir*
T1	→ 4,80€	→ 2,30€	→ 3,15€
T2	→ 5,55€	→ 2,75€	→ 3,60€
T3	→ 6€	→ 2,95€	→ 3,95€
T4	→ 6,45€	→ 3,15€	→ 4,25€
T5	→ 6,67€	→ 3,26€	→ 4,40€

* goûter compris

Mercredis loisirs

	Forfait 1/2-journée (commune)	Forfait 1/2-journée (hors commune)
T1	→ 6€	→ 6,60€
T2	→ 6,95€	→ 7,60€
T3	→ 7,60€	→ 8,40€
T4	→ 8,10€	→ 9,90€
T5	→ 8,38€	→ 9,21€

ÉTUDE SURVEILLÉE (FORFAIT MENSUEL)

21€ (avec un engagement d'un an).

Le règlement des factures pourra se faire par prélèvement trimestriel (d'octobre à juin).

Le fonctionnement de l'Agglo

Depuis le 1^{er} janvier 2014, Tremblay-les-Villages fait partie de l'Agglo du Pays de Dreux. Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux rassemble 78 communes qui ont décidé de mettre en commun des moyens dans un certain nombre de domaines, appelés « Compétences ».



crédit photos : Agglo du Pays de Dreux

Le fonctionnement de l'Agglo :
119 délégués communautaires,
26 membres du Bureau,
19 commissions de travail
et plus de 450 agents.

Le Conseil Communautaire

Il réunit les **119 Conseillers Communautaires** issus des élections municipales dans les 78 communes de l'Agglomération. Chaque commune dispose d'un nombre de Conseillers déterminé, par la Loi et les Statuts de l'Agglo du Pays de Dreux, en fonction de son nombre d'habitants.

Il est le principal organe délibérant de la Communauté. Il se réunit au minimum une fois par trimestre.

Le Bureau

Il est composé du **Président de l'Agglo**, des **15 Vice-présidents** et de **10 Conseillers communautaires**. Il est l'organe exécutif, chargé de mettre en œuvre les décisions du Conseil Communautaire. Il peut délibérer sur certains sujets par délégation du Conseil Communautaire auquel il rend compte de ses délibérations.

Les Commissions

Outre les commissions réglementaires prévues par la Loi, l'Agglo du Pays de Dreux comporte 9 commissions thématiques, créées par décision du Conseil communautaire.

Composées de Conseillers Communautaires élus, qui y siègent avec voix délibérative, les commissions thématiques sont animées par un ou plusieurs Vice-présidents. Elles débattent et rendent leur avis sur tous les projets qui seront présentés au Conseil Communautaire.

Elles sont les instances de réflexion en amont, de travail et de débat de l'Agglomération.

Le rôle du conseiller communautaire

Un conseiller communautaire représente sa commune au sein de l'Agglo du Pays de Dreux. Il prend part au vote, chaque délégué disposant d'une voix. Il participe également aux commissions de travail.

Titulaire
Christelle MINARD

Suppléant
Jean-Luc SORAND

BUDGET GLOBAL 2015

147,5 M€

(fonctionnement et investissement)



Le Comité des Maires

Créé par la volonté des maires dès la naissance de l'Agglo du Pays de Dreux, c'est un organe informel mais dont le rôle est essentiel au fonctionnement de notre Communauté.

Il réunit les 78 maires de l'Agglo et délibère selon le principe « un maire = une voix ».

Le Comité des Maires est le garant d'un dialogue équilibré entre tous et de la recherche d'un consensus fort sur les orientations stratégiques et les projets communs.

Quelques compétences de l'Agglo dans votre quotidien

AMÉNAGEMENT ET ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

L'Agglo du Pays de Dreux va mettre en place, à l'échelle des 78 communes, les documents d'orientation stratégiques pour le territoire.

LE SCOT

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est en cours d'élaboration. Outils de planification, il a pour vocation de coordonner les politiques des différents domaines pour favoriser un développement local équilibré. Il fixe les orientations générales d'évolution du territoire pour les 15 à 20 ans à venir.

LE PLH

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit la politique locale de l'habitat et de programmation des actions et des investissements en matière de logement.

LE PDU

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) est un outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'agglomération. Il définit les principes d'organisation du transport collectif, des déplacements et du stationnement des personnes et des marchandises.



Dans le même temps, la commune de Tremblay-les-Villages est en cours de réalisation de son plan local d'urbanisme (PLU). Deux ateliers ont déjà été proposés aux habitants.

ENFANCE/JEUNESSE/FAMILLE/SPORT

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'Agglomération du Pays de Dreux a repris la compétence du portage des repas. Ce service permet aux personnes âgées ou en difficulté qui le souhaitent de se faire livrer un repas à domicile.

Ce service est proposé aux habitants des communes de Ardelles, Boullay-les-Deux-Églises, Châteauneuf-en-Thymerais, Favières, Fontaine-les-Ribouts, Maillebois, Puiseux, Saint-Ange-et-Torçay, Saint-Jean-de-Rebervilliers, Saint-Maixme-Hauterive, Saint-Sauveur, Serazereux, Thimert-Gatelles et Tremblay-les-Villages.

Ces repas sont proposés du lundi au dimanche, avec une livraison

assurée du lundi au samedi, toute l'année, hormis les jours fériés.

Les repas sont préparés et conditionnés par la maison de retraite de Châteauneuf-en-Thymerais et s'adaptent à certains régimes alimentaires (sans sel, diabétique, diabétique sans sel, sans sauce...).

Le repas est facturé 6,50€.

Plus qu'un service, le portage de repas à domicile est également un lien social très important pour les personnes âgées, mais sert également de relais aux CCAS et aux divers organismes sociaux.

Pour tous renseignements, vous pouvez prendre contact avec l'agent en charge du portage des repas au 06 78 59 29 61.

BON A SAVOIR

L'agent porteur remet le menu prévisionnel une semaine à l'avance, ce qui permet le cas échéant de modifier les repas.

LE REPAS EST COMPOSÉ DE :

- 1 potage
- 1 entrée
- 1 plat
- 1 légume
- 1 Fromage ou 1 laitage
- 1 Fruit ou 1 pâtisserie
- 1 petit pain



AGGLO DU PAYS DE DREUX
Service de portage de repas à domicile
1 rue Maurice Viollette - 28170 Châteauneuf-en-Thymerais
Tél. : 06 78 59 29 61

L'AGGLO gère

**5 Relais d'Assistantes Maternelles ,
1 Multi-accueil et 3 Haltes-garderies,
17 accueils périscolaires, dont 8 péri et
extrascolaires, 2 accueils de loisirs Ados,
et 1 Point Information Jeunesse, 1 pôle famille**

PRÉSENTATION

Les Relais des assistants(les) maternels(lles) (RAM) de l'Agglo du Pays de Dreux sont des lieux d'information, d'écoute, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les parents et futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil et les assistantes maternelles peuvent y trouver un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne.

ACCUEIL

L'éducatrice de jeunes enfants responsable de cette structure reçoit sur rendez-vous les parents à la recherche d'un mode de garde et les assistants(les) maternels(lles) agréés en fonction ou en devenir.

Le Relais assistantes maternelles à Châteauneuf-en-Thymerais tient à disposition une liste de disponibilité des places chez les assistantes maternelles. Elle peut aussi guider les parents dans leurs démarches, les informer sur leurs droits et obligations ...

Cette structure s'adresse aux parents et aux assistants(les) maternels(lles) agréés des communes suivantes : Ardelles, Châteauneuf-en-Thymerais, Favières, Fontaine les Ribouts, Le Boullay-les-deux-Eglises, Maillebois, Puisseux, Saint Ange et Torçay, Saint Jean de Rebervilliers, Saint Maixme-Hauterive, Saint Sauveur Marville, Sérazereux, Thimert-Gâtelles, Tremblay-les-Villages.

ATELIERS

Les ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, contes, etc.) proposés par les RAM constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles.

Des temps d'éveils pour les enfants accompagnés de leur assistant(te) maternel(le) sont organisés 4 fois par semaine dans des salles mises à disposition dans les communes de Châteauneuf-en-Thymerais, Thimert-Gâtelles, Favières, St-Maixme-Hauterive et St Sauveur-Marville.

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

**2 Place de la Libération
28 170 Châteauneuf-en-Thymerais
Tél : 02 37 51 09 64
Courriel : ram.chateauneuf@dreux-agglomeration.fr**

La compétence petite enfance a été transférée à l'Agglo du Pays de Dreux qui a engagé une réflexion pour essayer d'harmoniser l'utilisation des infrastructures communes. L'Agglo met à disposition des familles résidant sur le territoire des équipements d'accueil communautaires et services pour les enfants de 3 mois à 4 ans. Espaces de vie, ces structures petite enfance permettent ainsi aux petits de connaître une première expérience de vie sociale et de participer à des activités d'éveil.

**LA HALTE GARDERIE
2 Place de la Libération
28170 Châteauneuf-en-Thymerais
Tél. : 02 37 51 67 69**

Courriel : haltegarderie.chateauneuf@dreux-agglomeration.fr

PRÉSENTATION

La halte-garderie accueille les enfants de 3 mois à 4 ans les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 18h (17h30 le vendredi).

Elle permet de répondre aux besoins de chaque enfant et de favoriser son épanouissement ; veiller à son bien-être et développer son autonomie. Une équipe de professionnelles composée d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et d'adjoints d'animation est présente chaque jour.

ACTIVITÉS

Tout au long de l'année, l'équipe propose des activités d'éveil, simples et adaptées à tous les âges des enfants : manipulation semoule, farine, pâte à modeler, peinture, pâtisserie, collage, jeux de manipulation favorisant la motricité fine.

La bibliothécaire de Châteauneuf intervient également tous les mardis matins pour des temps d'histoires.

Différentes petites sorties à pied ont lieu durant le mois de juillet favorisées par le petit nombre d'enfants : promenade à la mare aux canards, promenades en forêt, chez l'horticulteur, découverte des fleurs et des animaux). Un à deux spectacles sont offerts aux enfants au cours de l'année.

REPAS

L'accueil des enfants est possible sur le créneau horaire du déjeuner. Cependant, les enfants bénéficiant du service de restauration sur place le midi doivent impérativement être inscrits pour l'après-midi suivant le repas, et rester au minimum jusqu'à l'heure du goûter. Pour des raisons sanitaires, les parents doivent impérativement fournir les repas de leurs enfants (aucune préparation de repas n'est possible sur place), sous forme de repas préparés achetés sous vide ou de petits pots, prêts à réchauffer. Aucune préparation maison ne pourra être acceptée.

Les parents devront prévenir les responsables de la halte-garderie, au plus tard la veille.

TARIFS

La structure applique le barème de la CNAF sur présentation de l'avis d'imposition des revenus de l'année précédente. Sur présentation de justificatif, les ressources peuvent être réactualisées en cours d'année en cas de changement (congés parentaux, chômage, naissance, ...).

Bienvenue à LA GRANDE NOUE

Un centre dédié (en partie) aux Ados



crédit photos : Agglo du Pays de Dreux centre ados de Châteauneuf

L'accueil de loisirs de La Grande Noue, à Châteauneuf-en-Thymerais, est paré pour recevoir les pré-Ados et Ados résidant sur l'Agglo, et propose de multiples activités les mercredis, un vendredi soir par mois, pendant les petites et grandes vacances scolaires. La formule est adaptée puisqu'il s'agit d'une inscription à l'année, pour que les jeunes puissent venir selon leurs envies et en fonction de leur emploi du temps.

Au sein de la structure, des activités manuelles, découvertes artistiques et sportives sont proposées. Et une sortie par semaine est organisée lors des petites vacances scolaires : bowling, laser Game, salon à Paris... Selon les saisons et les envies de chacun aussi ! Une fois par mois, une soirée est organisée le vendredi soir, en fonction des participants : snack, apéro dînatoire, piscine, jeu de cartes, repas, barbecue... Tout est bon pour s'amuser et créer des liens !

« Nous constituons le planning des activités avec eux. Ils peuvent donc être force de proposition et surtout faire ce qu'ils ont envie

de leurs vacances. » explique Frédéric Michel, directeur adjoint à l'accueil de loisirs. « Et il ne faut pas avoir d'a priori. Certaines activités ont très bien fonctionné alors que je ne m'en doutais pas, comme la journée pêche par exemple ».

« Certaines animations permettent aussi de relier les générations et de fédérer les structures Ados et Enfance, tel que le carnaval ou les spectacles avec création de chansons... », précise Sandrine Leventoux, Coordonnatrice secteur sud-ouest Enfance Jeunesse et Famille à l'Agglo, « L'accueil de loisirs apporte aussi une certaine culture, une école de la vie, avec des règles de vie en communauté, une certaine responsabilité du jeune Ado et des valeurs tel que le respect d'autrui. »

Des séjours variés

Pour les grandes vacances, des courts séjours (4 ou 5 jours) sont organisés, parfois en pension complète avec hébergement et à prix attractif : un camp à Écluzelles, avec voile, catamaran, rando canoë au programme ; un séjour nature à Clécy en haute

Normandie, avec Escalade, VTT, course d'orientation, descente en rappel et parcours aventure au rendez-vous ! Ou encore deux jours au Puy du Fou. « Lors de ces séjours », précise Frédéric Michel, « nous avons pris le parti de faire des séjours sans téléphone... favorisant les échanges entre les jeunes. Et cela a bien fonctionné ! ». Une opération qui sera renouvelée vu le succès rencontré.

PRATIQUE

**Inscription annuelle, en début d'année civile
Renseignements et Accueil
rue de la pépinière
28170 Châteauneuf-en-Thymerais
Tél. 02 37 51 83 23 - 06 07 68 57 35
jeunesse.chateauneuf@dreux-agglomeration.fr**

HORAIRES D'OUVERTURE

Petites et grandes vacances :
du lundi au vendredi
7h30 à 9h30 : accueil échelonné
9h30 à 17h : activités (avec service de restauration)
17h à 18h30 : départ échelonné

Période scolaire :
les mercredis de 12h30 à 18h30
un vendredi par mois, de 19h à 23h

Fermeture annuelle : Août et vacances de Noël

GESTION DES DÉCHETS

L'Agglo du Pays de Dreux gère la collecte des déchets en porte-à-porte et en points d'apport volontaire. Elle gère le centre de tri Natriel et les dix déchetteries du territoire (voir l'article ci-contre). Elle assure le transport des déchets recyclables au centre de tri Natriel à Dreux, les déchets végétaux et biodéchets à la plateforme de compostage, les ordures ménagères au centre de traitement et de valorisation des déchets de Séresville et les encombrants au centre d'enfouissement technique.

LA COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE-À-PORTE

Attention des contrôles de bac sont réalisés par des agents de l'Agglo. Si un scotch « Erreur de tri » condamne l'ouverture de votre conteneur à couvercle jaune (Emballages-Papiers) et que celui-ci n'a pas été collecté, c'est qu'il présente de nombreux déchets indésirables.

Ces erreurs peuvent représenter un danger pour les opérateurs de tri (objets tranchants, coupants..., seringues), polluer les déchets recyclables et perturber fortement le recyclage, détériorer le matériel (benne, tapis de tri...).

Alors que faire lorsque mon bac est scotché ?

1/ Enlevez le scotch

2/ Retirer les déchets indésirables (ils seront indiqués sur l'étiquette collée à la poignée de votre bac)

En cas de doute, appelez le 02 37 62 88 93.

ENCOMBRANTS

Nouveau en 2015 : une collecte des encombrants en porte-à-porte, organisée par l'Agglo, aura lieu sur notre commune le **22 septembre 2015**. Vous pouvez déposer sur votre trottoir, la veille au soir du jour de la collecte : meubles, literie, électroménager, objets divers (tels que vélos, poussette, lavabo, moquette).

PERMANENCES AMIANTES

Cette prestation sera réalisée par un prestataire extérieur. Des permanences auront lieu en 2015 sur les déchetteries de :

Ivry la Bataille : permanence le 30 mai

Saint-Lubin-des-Joncherets : permanence le 26 septembre

Dreux : permanence le 28 novembre

Elle sera facturée au poids à chaque apporteur à raison de 0.55€ HT par kilo.

ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La vidange de ces installations est toujours possible dans le cadre de l'Agglo. L'ancien marché de la Communauté de Communes du Thymerais étant arrivé à son terme le 14 octobre 2014, un nouveau marché a été lancé en 2015 par l'Agglo : c'est l'entreprise AVD qui l'a obtenu. Comme dans le précédent marché, le coût de vidange d'une installation s'élève à 123,90€ TTC. Contacter le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de l'Agglo du Pays de Dreux pour obtenir le formulaire d'inscription (F05)

DIAGNOSTIC ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les diagnostics et contrôles des installations d'assainissement non collectif vont être renouvelés par le prestataire de l'Agglo, Lyonnaise des Eaux. Le paiement s'opère après prestation effectuée et réception du titre de recette de la Trésorerie.

RÈGLEMENTS

Le règlement d'assainissement collectif a été approuvé par la Conseil communautaire du 26 janvier 2015. Le règlement de l'assainissement non collectif a été approuvé par le Conseil communautaire du 30 mars dernier. La validation des tarifs est en cours. Vous recevrez prochainement le règlement qui vous concerne dans vos boîtes aux lettres.

ASSAINISSEMENT

En ce qui concerne l'assainissement collectif, l'Agglo assure la collecte, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux.

Pour l'assainissement non collectif, l'Agglo vous accompagne pour le contrôle, la réhabilitation et l'entretien de vos dispositifs.

LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE

La commune a décidé de transférer la gestion de la compétence assainissement à l'Agglo du Pays de Dreux depuis le 1^{er} janvier 2014. Cette dernière nous permet de disposer d'un savoir-faire et d'une expertise dans ce domaine. Ceci permettra de donner un « coup de pouce » aux projets d'assainissement de notre commune.



Déchetteries

Pour bien accéder aux DÉCHETTERIES...

Faisant désormais partie de l'Agglo du Pays de Dreux, vous pouvez avoir accès à toutes les déchetteries de l'Agglomération. Toutes les infos sur le site : www.dreux-agglomeration.fr rubrique « déchets »

Les deux déchetteries les plus proches de notre commune sont celles du Boullay-Thierry et de Châteauneuf-en-Thymerais. Vous trouverez ci-contre leurs horaires d'ouverture respectifs.

Comment vous la procurer ?

En fournissant une copie des documents suivants :

- Pièce d'identité,
- Justificatif de domicile (au même nom que la pièce d'identité),



PAR VOIE POSTALE :

envoyez sur papier libre : nom, prénom, adresse et numéro de téléphone, ainsi que les documents demandés ci-dessus à :
Agglo du Pays de Dreux - « Demande de carte déchetterie »
4 rue de Châteaudun - BP 20159 - 28103 Dreux Cedex.



PAR INTERNET :

onglet « Déchets », rubrique « vos demandes »
envoyer les documents à dechets@dreux-agglomeration.fr



A L'ACCUEIL DE PROXIMITÉ :

en vous rendant au siège de l'Agglo ou à l'accueil de proximité le plus proche de chez vous.



LE BOULLAY-THIERRY

lundi	mardi	mercredi
14h / 18h	FERMÉE	14h / 18h
14h / 17h		FERMÉE
jeudi	vendredi	samedi
FERMÉE	14h / 18h	8h / 12h 14h / 18h
FERMÉE	FERMÉE	9h / 12h 14h / 17h
FERMÉE LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS. Été : du 15 mars au 14 novembre. Hiver : du 15 novembre au 14 mars.		

CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAI

lundi	mardi	mercredi
9h / 12h 14h / 18h	FERMÉE	9h / 12h 14h / 18h
14h / 17h		9h / 12h 14h / 17h
jeudi	vendredi	samedi
14h / 18h	9h / 12h 14h / 18h	9h / 12h30 13h30 / 18h
FERMÉE	FERMÉE	9h / 12h 14h / 17h
FERMÉE LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS. Été : du 15 mars au 14 novembre. Hiver : du 15 novembre au 14 mars.		



! Votre carte est nominative, vous ne pouvez en aucun cas la céder à une tierce personne.

En cas de non respect du règlement intérieur, le contrevenant encourt des sanctions pouvant aller de 38 € à 1500 €. La carte d'accès en déchetterie pourra être également bloquée en cas de récidive.

En cas de perte ou de vol, toute réédition vous sera facturée 5€.

À partir du 1^{er} octobre 2015, cette carte est obligatoire pour accéder aux déchetteries de l'Agglo. Sans elle, vous ne pourrez entrer sur aucune déchetterie.

AMÉNAGEMENT TRÈS HAUT DÉBIT



Le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique, qui regroupe notamment l'Agglo du Pays de Dreux, le Conseil Général d'Eure-et-Loir et la Région Centre-Val de Loire, est chargé d'apporter le très haut débit Internet sur la commune de Tremblay-les-Villages.

Plusieurs actions sont prévues sur le territoire de la commune. Elles ont été décidées et planifiées en fonction des dysfonctionnements constatés pour les connexions Internet des habitants et en fonction du nombre d'habitants concernés.

INSTALLATION D'UNE ARMOIRE DE MONTÉE EN DÉBIT À CHÊNE-CHENU

Une armoire de montée en débit alimentée en fibre optique sera installée en septembre 2015 par Eure-et-Loir Numérique à Chêne-Chenu. Elle devra ensuite être équipée par les opérateurs fournisseurs d'accès Internet (Orange, Free, SFR, etc.) pour qu'ils connectent les lignes



téléphoniques de leurs abonnés dans cette armoire. La mise en service de cette montée en débit est prévue dans les premiers mois de 2016.

Il faut entre 4 à 6 mois pour que ce soit effectif. Et aussi compter 13 semaines de carence, pour permettre aux opérateurs de préparer la migration.

Les habitants qui bénéficieront de cette amélioration sont ceux de Chêne-Chenu (qui pourront avoir un débit Internet ADSL de 30 à 50 Mbit/s) et ceux des environs de Chêne-Chenu (Villette-les-Bois, Petit-Villette, etc. : ils

pourront avoir un débit Internet ADSL compris entre 10 et 15 Mbit/s.)

OPTICALISATION DES NRA ZO DE THEUVY-ACHÈRES ET FADAINVILLE

En 2010, la communauté de communes du Thymerais avait fait installer 2 NRA-ZO (Nœud de Raccordement Abonné - Zone d'Ombre) pour les parties de la commune qui n'avaient aucun Internet ADSL. Cependant, ces NRA-ZO permettent seulement des débits faibles et peu fiables car ils ne sont pas reliés à la fibre optique.

Eure-et-Loir Numérique va donc amener la fibre optique jusque dans ces NRA-ZO d'ici la fin du printemps 2015. Il faudra ensuite que l'opérateur Orange connecte la fibre optique aux équipements du NRA-ZO. Le délai pour réaliser cette connexion n'est pas encore certain, mais il a été demandé à Orange que la mise en service soit faite rapidement au cours de l'été.

Les habitants qui bénéficieront de l'amélioration de leur connexion Internet sont ceux de Theuvy-Achères et de Bilheux (qui pourront avoir un débit Internet ADSL de 15 à 20 Mbit/s), ceux d'Écublé et des environs de Theuvy-Achères (débit Internet ADSL compris entre 10 et 15 Mbit/s), ceux du Péage (un débit Internet ADSL compris entre 10 et 15 Mbit/s) et ceux de Saint-Chéron-des-Champs (un débit d'environ 10 Mbit/s).

COMMENT CELA VA-T-IL SE PASSER ?

Pour les abonnés, la montée en débit et l'amélioration suite à l'opticalisation des NRA ZO ne seront pas automatiques : dans la grande majorité des cas, il faudra changer sa box Internet, et demander à son fournisseur d'accès Internet de « débloquer » la ligne. Des réunions publiques seront organisées pour donner toutes les informations aux habitants à la fin de l'année 2015.

Après la mise en service de ces améliorations, les abonnés pourront regarder la télévision sur Internet (sites de rattrapage ou replay). Pour les offres triple-play (téléphone + Internet + chaînes TV), cela dépendra des décisions commerciales des fournisseurs d'accès Internet.

FIBRE OPTIQUE SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LA VALLÉE DU SAULE

Eure-et-Loir Numérique va amener la fibre optique sur la zone d'activités de la Vallée du Saule et y installer une armoire spécifique permettant le raccordement des entreprises de cette zone d'activités. C'est à partir de l'été 2015 que ces entreprises de cette zone d'activités pourront demander un raccordement fibre optique à leur opérateur.

Les autres villages de la commune conserveront le même type de connexion Internet qu'aujourd'hui.

LE TRÈS HAUT DÉBIT EN CHIFFRES

LES INVESTISSEMENTS POUR LE TRÈS HAUT DÉBIT SONT FINANCÉS PAR :

- le Conseil départemental d'Eure-et-Loir : 30 %
- l'État et l'Union Européenne : 27,5 %
- le Conseil Régional du Centre-Val de Loire : 22,5 %
- l'Agglo du Pays de Dreux : 20 %

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) : pour répondre aux demandes des personnes et des familles

Qu'est-ce que le CCAS ?

Le C.C.A.S. est chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la commune. Il a des missions facultatives spécifiques selon les priorités d'actions mises en place. Par exemple

- secours d'urgence octroyés sur justificatifs, actions intergénérationnelles, actions pour les seniors.

La permanence du C.C.A.S. a lieu à la Mairie de Tremblay-les-Villages tous les premiers lundis de chaque mois de 16h30 à 19h.

La permanence de la PMI a lieu tous les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois.

La permanence de l'assistante sociale a lieu tous les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois.

INTERVIEW

3 QUESTIONS à Nicole PELLETIER, membre actuel du CCAS à Tremblay-les-Villages, déjà membre dans un mandat précédent, qui a été militante «familles rurales» et investie par le passé dans le centre de loisirs de notre commune.



En tant que citoyenne, mère de famille et grand-mère, avec une fibre associative et sociale, il me semble important d'apporter ma pierre dans l'action du CCAS. Avec les membres du CCAS, nous sommes là pour accueillir, écouter les personnes, les familles qui ont une demande d'aide particulière, répondre à leurs besoins et les orienter vers les organismes sociaux spécifiques. Nous avons un rôle d'accompagnement

TOUS, toutes les personnes recherchant une aide et ne sachant pas quelle démarche effectuer

Ne pas hésiter à nous contacter en cas de difficultés, lors des permanences à la mairie. **La mairie nous laisse un bureau à disposition pour assurer la confidentialité des entretiens.**

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

CE QUI A CHANGÉ EN 2014

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES VOYAGES À L'ETRANGER



QUELQUES RÈGLES essentielles à respecter

Au terme de 12 mois d'exercice, l'équipe municipale dresse un état des lieux sans appel : il y a du laisser-aller dans certains endroits de nos villages ! Les incivilités sont nombreuses et les habitants manifestent un agacement grandissant. Ce sont pleins de petites choses qui perturbent le quotidien des uns et des autres. Face à ce constat, nous rappelons quelques règles pour bien vivre ensemble.

→ Éviter le bruit : c'est le printemps ! mais attention aux décibels...

Les beaux jours étant de retour, les tondeuses et autres appareils motorisés ont repris du service. Selon l'arrêté préfectoral n°1052 portant sur la réglementation des bruits de voisinage, nous rappelons les horaires autorisés pour les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés de 10h à 12h uniquement.

Les propriétaires de chiens causant des nuisances sonores par leurs aboiements sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour les limiter au maximum (collier anti-aboiement).

→ Respecter les lieux publics

Il est interdit de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique. **La municipalité en a fait le triste constat en 2014** (à côté du Club House, du cimetière, salle des fêtes).

Je ne dépose pas mes sacs d'ordures ménagères n'importe où. Des poubelles sont réservées à cet effet et sont ramassées toutes les semaines par l'Agglo du Pays de Dreux.

Dès que le propriétaire ou détenteur d'un chien se trouve sur le domaine public, il doit ramasser les déjections de son animal.

Je dois toujours tenir mon chien en laisse sur la voie publique.

Ne pas laisser stationner ses véhicules et caravanes sur la voie publique sur une longue période.

L'occupation du domaine public est réglementée et soumise à une autorisation délivrée par l'autorité municipale.

→ Sécurité et prévention

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Protéger votre domicile

Protéger votre domicile par un système de fermeture fiable.

Soyez attentifs à vos clés.

Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.

Ne pas laisser vos objets de valeur en évidence.

Vous pouvez contacter votre référent sureté pour réaliser une consultation de sureté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

En cas d'absence

Ne donnez pas d'information sur vos dates d'absences.

Donnez l'impression que votre domicile est habité.

Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.

Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

Si vous êtes victimes d'un cambriolage

Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie. Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer votre plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).

Protéger les traces et les indices.

Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leurs conseils, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus, www.interieur.gouv.fr



→ Nettoyer son trottoir et entretenir les haies mitoyennes



Au printemps et en été, les jardins, les plantations doivent être soigneusement entretenus de façon à maintenir l'hygiène et la salubrité des habitations. Est assimilé à une infraction le fait de ne pas tailler les arbres ou haies vives constituant une gêne.

En automne, en cas d'intempéries, les feuilles mortes présentent un risque de chute pour les piétons car elles rendent les trottoirs glissants et dangereux. Selon la réglementation en vigueur, chacun est responsable de son pas-de-porte. À l'instar du déneigement, chaque habitant est tenu de débayer son entrée de maison et son trottoir.

En hiver, riverains, propriétaires ou locataires doivent dégager la neige accumulée sur les trottoirs devant leur domicile et répandre du sel en cas de verglas. En cas de problème, la personne accidentée peut entreprendre des poursuites contre le riverain négligeant car « chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence ».

→ Limitation de vitesse et les panneaux de signalisation dans les villages

La conduite d'un véhicule exige vigilance, responsabilité et adaptabilité. Quelle que soit la raison du déplacement, une « bonne conduite » implique le respect des règles du code de la route pour préserver notre vie, celle de nos passagers, celle des autres usagers de la route dont celle de nos enfants qui circulent à vélo sur la commune.

Je ne roule pas en vélo sur les trottoirs. Seuls les enfants de moins de 8 ans qui conduisent un cycle peuvent utiliser les trottoirs à la condition de ne pas occasionner de gênes aux piétons.

Avec une attitude responsable, nous pouvons agir et limiter le risque d'accident dans notre village



Nous souhaitons avec ces quelques recommandations amener chacun et chacune d'entre vous à un plus grand respect de leurs concitoyens et du travail accompli quotidiennement par les agents municipaux. Nous n'avons pas les moyens humains et un budget considérable consacré à l'entretien et au réaménagement des rues. Nous avons pour mission de faire régner l'ordre, qu'il s'agisse de la tranquillité des habitants ou de leur cadre de vie. C'est une priorité pour notre équipe !



Dérogation pour brûlage de déchets

Suite à plusieurs demandes d'habitants de la commune, Madame le Maire a demandé une dérogation pour **toutes les personnes à mobilité réduite ou n'ayant pas les moyens d'emmener leurs déchets verts à la déchetterie.**

Cette dérogation d'autorisation de brûlage aura lieu les jours suivants :

le vendredi 11 septembre et vendredi 16 octobre 2015, entre 10H et 16H30.

Selon l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2013, les règles à respecter sont les suivantes :

« Il est défendu à toutes les personnes propriétaires ou non de terrains de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, des forêts, plantations, reboisements.

À défaut, toute personne désirant effectuer l'incinération de tous végétaux sur pied ou coupés dans une bande comprise entre 200 et 400 mètres de tout bois, forêt, plantation, reboisement, haie, boisement linéaire, ripisylve ou friche, est tenue de se conformer aux dispositions suivantes :

Une déclaration doit être adressée à la mairie de la commune intéressée ainsi qu'au Service Départemental d'Incendie et de Secours, 48 heures au moins avant la date prévue pour le brûlage.

Avant tout allumage, une bande de 10 mètres de largeur au moins doit être mise à sol nu tout autour de la surface à brûler.

Afin d'assurer la protection du gibier, la mise à feu dans la parcelle à incinérer ne devra être effectuée que sur un côté, par tranches successives et en remontant contre le vent.

Le feu ne peut-être allumé que par temps calme (vitesse moyenne du vent inférieure à 30 km/h) et après le lever du soleil ; il doit être éteint avant le coucher du soleil.

Pendant toute la durée des opérations, un personnel suffisant, muni des outils nécessaires, doit rester présent sur place, et prendre, le cas échéant, toutes mesures utiles, pour limiter l'extension des flammes.

Une surveillance doit être organisée sur les lieux, pendant douze heures après l'extinction, afin d'arrêter toute reprise accidentelle du feu.

Le Maire ou son délégué pourra, à tout moment, si les circonstances l'exigent, interdire, ajourner ou donner ordre d'arrêter l'incinération. Il en sera ainsi notamment lorsque l'opération entraîne au voisinage de certaines routes, des dangers de circulation par obscurcissement de l'atmosphère ou bien lorsque la dissémination des fumées et des particules carbonneuses entraîne une gêne notamment pour une agglomération voisine. »

ÉTAT CIVIL



Naissances

Simao LUQUET né le 12 août 2014
Tania BALLIN née le 28 août 2014
Simon LETTY né le 10 septembre 2014
Evan HENAULT né le 5 décembre 2014
Anna PERRET née le 20 décembre 2014
Raphaël DEROUINEAU né le 3 janvier 2015
Juliette DE SMET née le 9 janvier 2015
Raphaël LE DILY né le 10 janvier 2015

Louna MACE née le 14 janvier 2015
Loïcia MAUNOURY née le 2 février 2015
Wendy GODEFROY OSBERT née le 5 février 2015
Matthew BOUFFARD né le 16 mars 2015
Agustin TRIPET né le 19 mars 2015
Florane BEAUFILS née le 23 mars 2015
Emma BACQUET née le 4 avril 2015
Louisy CHAN KUN WA née le 8 avril 2015



Mariage

Marine CHANET & Matthieu LEROMAIN unis le 14 mars 2015
Claire MAUDUIT & Michel VADEBLÉ unis le 11 avril 2015



Décès

Raymond MASSE, décédé le 1er octobre 2014
Jean MOREAU, décédé le 5 février 2015
Gilbert BOISSEAU, décédé le 10 février 2015
Geneviève DARGENT épouse HANROTEL, décédée le 26 mars 2015

RECENSEMENT POPULATION INSEE

Populations légales en vigueur au 1er janvier 2015

Population municipale : 2 270 habitants

Population comptée à part : 40 habitants (étudiants, personnes en maison de retraite, militaires...)

POPULATION TOTALE : 2 310 habitants

AGENDA

29 Mai / Fête des voisins à Tremblay

6 Juin / Fêtes des voisins à Saint-Chéron-des-Champs

7 Juin / Vide greniers à Tremblay organisé par les Sapeurs Pompiers de Tremblay

7 Juin / Sortie au Parc Astérix organisée par les Amis d'Écublé

14 Juin / Kermesse des écoles de Tremblay organisée par l'Association des Parents d'Élèves

14 Juin / Exposition « Art'gricuture » dans les fermes de Bilheux, Écublé et Theuvy organisée par l'association Familles Rurales

19 Juin / Théâtre « L'Anglais et le Philosophe » Compagnie du Théâtre des Trois Couleurs à la salle des fêtes de Tremblay les Villages à 20h30

20 Juin / Feu de la Saint-Jean à la mairie d'Écublé

21 Juin / Fête de la Musique à Tremblay-les-Villages

21 Juin / Concours de pétanque en doublette à Tremblay organisé par le club de pétanque de Tremblay

26 Juin / Concours de pétanque en doublette à Tremblay organisé par les Sapeurs Pompiers de Tremblay

27 Juin / Méchoui à la salle des fêtes de Chêne-Chenu organisé par l'Amicale de Chêne-Chenu

30 Juin / Compositions florales organisé par les amis d'Écublé

13 Juillet / Fête Nationale à Saint-Chéron-des-Champs organisé par Saint Ch'ron & Co : repas et retraite aux flambeaux

14 Juillet / Fête Nationale à Tremblay-les-Villages : repas à midi, suivi de jeux, animations et concours de pétanque

les infos PRATIQUES

Mairie / 02 37 65 28 18
ouverte tous les matins de 8h30 à 12h15

École Maternelle / 02 37 65 24 10

École Élémentaire / 02 37 65 32 19

Bibliothèque / 02 37 65 23 65
ouverte le mardi et le jeudi
de 16h30 à 18h15

le mercredi et samedi de 10h à 12h

Centre de Loisirs / 02 37 65 35 99

Cabinet médical

Médecin 02 37 65 28 04

Dentistes 02 37 65 25 83

Pharmacie de Tremblay-les-Villages

02 37 65 22 73

Comité des Voisins Vigilants

Michel Prévost / 06 07 97 98 94

Gendarmerie de

Châteauneuf-en-Thymerais

02 37 51 60 25

Pompiers / 18

SAMU / 15

Infos Transport à la demande,

Déchets, Assainissement

Agglo du Pays de Dreux

02 37 64 82 00

www.dreux-agglomeration.fr

Eau / 02 37 65 28 18

ou votre maire délégué

Permanence CCAS

le 1^{er} lundi de chaque mois,

de 16h30 à 19h, couplée avec un

accueil administratif en mairie

Assistance sociale Conseil départemental

Les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois,

de 9h30 à 12h.

Médecin PMI

Les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois

de 9h30 à 12h, sur rendez-vous.

Permanence Mission Locale

Les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis

de chaque mois de 9h30 à 12h,

sur rendez-vous.

14 Juillet / Fête Nationale à Saint-

Chéron-des-Champs organisé par St Ch'ron &

Co : jeux et concours de pétanque

14 Juillet / Fête Nationale à Chêne-

Chenu organisé par l'amicale de Chêne-

Chenu : jeux et repas

4 Sept (soir) / Forum des

Associations à Tremblay-les-Villages au

groupe scolaire Jean-Jacques Sevin